

Bottin d'experts en langues étrangères disponibles pour le traitement de la documentation

1. INTRODUCTION

Le Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ a mandaté le Groupe de travail sur le traitement de la documentation pour examiner des moyens à mettre en œuvre en vue d'assurer un meilleur partage des ressources allouées au traitement de la documentation.

En conformité avec ce mandat, le Groupe de travail a proposé un prototype de partage d'expertise en langues étrangères pour le catalogage qui s'appuie sur l'élaboration d'un bottin d'experts en langues.

2. PRINCIPES

2.1 Coopération sur une base volontaire

La participation à ce projet s'effectue **sur une base entièrement volontaire.**

2.2 Ressources internes et externes

Les premières ressources d'expertise sont celles que l'on trouve au niveau local, à l'intérieur de chaque établissement. Le bottin va aider chacun à faire l'inventaire de ses propres ressources. C'est à défaut de ressources internes que l'on aura recours aux experts des autres établissements de la CREPUQ.

3. OBJECTIFS DU BOTTIN

Les données recueillies dans le bottin permettent :

- de faire le relevé des expertises en place ou recommandées par des établissements, et
- de voir les possibilités d'échanges de service.

Par ailleurs, le questionnaire servant à l'élaboration du bottin permet d'évaluer les besoins de traitement en langues étrangères qui se manifestent sur une base régulière ou de façon ponctuelle pour un établissement donné.

Les informations contenues dans le bottin seront mises à jour sur une base continue par les directions des bibliothèques.

4. FORMES DE COOPÉRATION

Il peut y avoir trois formes de coopération :

- 1) Catalogage complet;
- 2) Coopération linguistique;
- 3) Embauche en commun d'une ressource.

4.1 Catalogage complet

Ce service exige des experts qu'ils connaissent la langue du document et qu'ils soient compétents dans le traitement (description bibliographique, classification et indexation). Les experts sont contactés pour fournir un service de catalogage complet dans le respect des politiques communes de traitement.

4.2 Coopération linguistique

Il s'agit d'un service d'expertise linguistique. Les experts répertoriés dans le bottin sont contactés pour fournir un service de translittération et de traduction des principaux éléments des documents qui leur sont soumis. Un bordereau contenant les éléments requis leur est fourni pour encadrer leur travail (auteurs, titre, éditeur, lieu et date de publication, collation, numéros ISBN ou ISSN, sujet).

Ce service n'exige aucune expertise dans le traitement des documents.

4.3 Embauche en commun d'une ressource

Il s'agit d'une forme de coopération selon laquelle deux ou trois établissements de la CREPUQ peuvent choisir d'embaucher pour la durée d'un contrat un catalogueur ayant une expertise dans une ou des langues données.

5. LES MÉTHODES DE COMPENSATION

5.1 Catalogage complet

À moins qu'il ne soit possible pour deux établissements d'échanger un nombre égal de documents à traiter, la compensation par document traité pourrait se baser sur le coût unitaire des notices traitées tel qu'établi dans les statistiques de catalogage de la CREPUQ les plus à jour (dernières statistiques disponibles, 1995-1996 : 47,36 \$), ou sur toute autre méthode mutuellement acceptable.

5.2 Coopération linguistique

La même remarque que pour le point 5.1 s'applique ici. Pour cette forme de collaboration, la compensation pour les services de translittération et de traduction des principaux éléments des documents pourrait se faire sur une base du coût unitaire des notices traitées, sur une base de coût établi par mot, ou sur toute autre méthode mutuellement acceptable.

5.3 Embauche en commun d'une ressource

Les établissements concernés s'entendront pour désigner l'un d'entre eux pour gérer le contrat d'embauche. Le traitement devrait comprendre le coût des avantages sociaux et pourrait être réparti entre les établissements concernés au *pro rata* du nombre de documents à traiter, ou selon toute autre formule jugée acceptable par les participants.

6. LES DÉLAIS DE TRAITEMENT

Les délais devraient faire l'objet d'une entente préalable entre l'établissement requérant et l'établissement qui fournit le service.

7. LOCALISATION DU BOTTIN

Le bottin est localisé sur le site Web de la CREPUQ, à l'adresse suivante :

<http://bottin.crepuq.qc.ca>

8. ANNEXE

Le formulaire de cueillette de données se trouve à l'adresse suivante :

<http://bottin.crepuq.qc.ca>

Pour vous y inscrire en tant qu'expert d'une langue, un code d'utilisateur et un mot de passe vous sont requis. Vous pouvez en faire la demande à l'adresse électronique suivante :

bottin.adm@crepuq.qc.ca